



République Française

**Commune de
68190 RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**ARRÊTE N°23/2023 du 1^{er} juin 2023
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DE LA RD 15 ET RD 4BIS,
RUE DE MERXHEIM ET RUE D'UNGERSHEIM
pour le passage de la course cycliste « 27^{ème} Tour du Piémont Haut-Rhinois »**

Le Maire de la Commune de RAEDERSHEIM,

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
VU la demande de la section cycliste de la MJC de BUHL,

CONSIDERANT que le bon déroulement de la manifestation sportive « 27^{ème} Tour du Piémont Haut-Rhinois » nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée ;

ARRETE

- Article 1 :** le samedi 1^{er} juillet 2023 de 14h00 à 19h00, la circulation sur la Route départementale suivante se fera comme suit :
- Fermeture de la RD 15 et RD 4BIS dans le sens Merxheim vers Ungersheim (entrée de village rue de Merxheim, jusqu'à la sortie de village direction Ungersheim).
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit des deux côtés pendant la même période.
- Article 3 :** Une déviation sera mise en place pour la RD 15 et la RD 4bis. La signalisation nécessaire sera mise en place par l'organisateur : MJC de Buhl
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- ✓ à Monsieur le Sous-Préfet de Thann/Guebwiller,
 - ✓ à Monsieur le Chef de l'Agence Territoriale Routière Plaine du Rhin,
 - ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz,
 - ✓ à Monsieur le Président de la Brigade Verte de Soultz,
 - ✓ à la MJC de BUHL.

Raedersheim, le 1^{er} juin 2023
Le Maire,
Jean-Pierre PELTIER



Arrêté publié le 02 juin 2023 par le Maire,
Jean-Pierre PELTIER sur www.raedersheim.fr